

forêt privée varoise

Juillet 2019

Bulletin du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var
Directeur de la Rédaction : Frédéric-Georges Roux
Dépôt légal : Juillet 2019 — N° ISSN : 2496-2732

Tous PEFC !

Éditorial



Chers amis propriétaires forestiers sylviculteurs varois,

Ceux d'entre-vous qui ont assisté à notre assemblée générale à Sillans-la-Cascade ont découvert un des soucis principaux auxquels votre syndicat doit faire face : « un président trop présent qui n'arrive pas à organiser la délégation et dont il faudrait préparer la succession inévitable ».

Lors du Conseil d'Administration qui a suivi, j'ai cependant été réélu, mais réélu de justesse bien qu'aucun autre candidat ne se soit manifesté pour que je lui passe le flambeau. C'était effectivement prématuré car les enjeux et les défis sont tels et tellement complexes et imbriqués qu'il n'est plus aussi facile de s'improviser président que quand Louis Valentin s'est retiré en 2012.

Un président n'est pas un oiseau rare. Il suffit qu'il soit compétent, motivé, disponible, qu'il ait assez de recul pour ne pas voir les problèmes à la lueur de son cas personnel. Il faut aussi qu'il soit capable de déléguer, ce qui, en ce qui me concerne s'est avéré plus difficile. Il faut surtout qu'il soit soutenu par ses collègues, ses adhérents et qu'il le sente.

J'ai de plus en plus conscience que le temps de la succession s'approche. Je ferai le maximum pour ne pas être obligé de me représenter l'an prochain, mais il nous faut trouver et préparer un successeur. Vous pouvez me faire confiance.

En attendant, j'ai du « pin » sur la planche pour « bâtir » l'avenir de nos forêts et continuer, avec tous ceux qui sont à mes côtés, à défendre vos droits de propriétaires privés.



Frédéric-Georges Roux
Président

PEFC est le gardien de l'équilibre forestier face aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux de la filière forêt-bois-papier.

Christine de Neuville, la nouvelle présidente de PEFC France a déclaré : « L'équilibre forestier c'est accepter que la forêt ne soit pas qu'une réserve de biodiversité, qu'une source d'énergie, qu'un puits de carbone, qu'un espace de bien-être, qu'un espace de travail... mais nécessairement tout cela à la fois ! »



Quels que soient nos objectifs individuels (biodiversité, paysage, loisir, coupe de bois...), nous devons gérer nos forêts durablement. Il ne suffit pas de le dire, il ne suffit pas de le faire, il ne suffit même pas de disposer d'un Document de Gestion Durable (DGD) approuvé par le CRPF, **il faut le prouver.**

La seule manière incontestable pour apporter cette preuve, c'est d'être certifié PEFC car alors vous êtes « auditable ». Votre forêt devient alors la source d'une chaîne qui garantit au citoyen final que les produits estampillés avec le label PEFC proviennent d'une forêt gérée durablement.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous, propriétaires forestiers privés, sommes à la traine : à peine 5 % de nos forêts sont certifiées. Il est temps de se ressaisir. C'est avant tout un devoir de citoyen, un devoir moral, un devoir libre et volontaire.

N'attendons pas qu'on nous l'impose.

Frédéric-Georges Roux

Sommaire

- Éditorial
- Tous PEFC !
- Procès verbal de notre Assemblée Générale
- La Région revient aux sources : ni SUD, ni PACA
- Accueil du public en forêt : limites et conditions
- Bâtir demain avec le pin d'Alep
- Comment financer les investissements ?
- Les annonces de la forêt varoise

Procès-verbal de notre Assemblée Générale

Notre Assemblée Générale annuelle s'est tenue le 24 mai 2019 à Sillans-la-Cascade, (salle du Bastidon) en présence de Madame Muriel Lecca-Berger, conseillère départementale, présidente de la commission forêt, représentant le président Marc Giraud, de Monsieur Jean Bacci, conseiller régional en charge de la forêt, représentant le président Renaud Muselier, de Monsieur Christophe Carrière, maire de Sillans-la-Cascade et de Monsieur Bruno Giaminardi, président du CRPF.

Assemblée Générale statutaire

Le président Frédéric-Georges Roux ouvre la séance officielle en remerciant Monsieur Christophe Carrière de nous accueillir dans sa commune et d'avoir mis à notre disposition la salle du Bastidon. Il rappelle que selon nos statuts « *les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés* », et donc que l'assemblée pouvait délibérer et voter régulièrement. Le PV de l'AG 2018 statuant sur l'exercice 2017 figurant dans le numéro de juillet 2018 de *Forêt privée varoise* n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral et rapport d'activité

Il présente ensuite le rapport moral et le rapport d'activité de l'année écoulée en rappelant le rôle de la Fédération Fransylva (représenter les propriétaires forestiers pour promouvoir la forêt privée et faire entendre leurs voix auprès des acteurs et institutions qui prennent des décisions impactant la forêt) et les quatre axes de sa stratégie :

1. promouvoir le patrimoine forestier,
2. augmenter le nombre d'adhérents,
3. faire évoluer l'image du sylviculteur,
4. renforcer Fransylva à l'international.

Il insiste sur l'importance croissante du niveau régional car la majorité des sujets forestiers nous concernant se traite désormais au niveau de la région Sud, le plus souvent sous la coprésidence État-Conseil Régional, d'où le rôle essentiel de Fransylva PACA, dont il a été réélu président et où nous sommes très impliqués. Nous participons ainsi à toutes les commissions régionales concernant la forêt, tant pour son rôle économique que pour son rôle environnemental et son rôle social. Il a été également réélu vice-président de l'interprofession régionale de la forêt et du bois (Fibois Sud).

Il rappelle également que nombre des administrateurs de Fransylva 83 ont des rôles importants au niveau régional, tant au CRPF (Bruno Giaminardi président, Frédéric-Georges Roux vice-président, Katia Lagarde conseillère, Françoise Binet et Christian Mercier conseillers suppléants, ce qui leur permet également de siéger à la Chambre d'Agriculture), qu'à la Coopérative Provence Forêt dont Philippe Bréglino est le président ou encore au Comité de pilotage de la nouvelle Agence Régionale de la Biodiversité où Frédéric-Georges Roux occupe l'un des deux sièges ouverts aux « usagers » de la forêt.

Au niveau départemental, les principales actions ont concerné :

- organisation de formations : « *Comment et à qui bien vendre une coupe de bois* », le droit des chemins, Natura 2000...
- participation active à de nombreuses commissions départementales : Forêt et Urbanisme, Risques Naturels Majeurs, CDPENAF (préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)...
- plusieurs projets, par exemple : un projet leader sur le territoire Provence Verte-PNR Sainte-Baume, la charte forestière du PNR Sainte-Baume...
- aides et conseils aux adhérents : OLD, litiges lors de vente de bois, droit forestier et droit de l'urbanisme...

En conclusion le président exprime ses principaux soucis face aux enjeux auxquels le syndicat doit faire face :

- le nombre de nos adhérents stagne,
- un président trop présent qui n'arrive pas à organiser la délégation et dont il faudrait préparer la succession inévitable,
- le financement de nos structures interprofessionnelles et syndicales régionales et de leurs projets stratégiques,
- retrouver une meilleure synergie entre nos organismes régionaux au service de la forêt privée et des forestiers privés,
- la santé et l'avenir de nos forêts régionales face à des évolutions climatiques plus ou moins inconnues,
- le risque incendies de forêts,
- la montée en puissance du « syndrome Idéfix » et des contraintes réglementaires souvent conflictuelles.

Mis au vote ces rapports sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.

Procès-verbal de notre Assemblée Générale (suite)

Rapport financier

Christian Mercier, vice président et trésorier, présente le compte d'exploitation 2018 et propose d'affecter l'excédent (1 960 €) au report à nouveau.

Les recettes ont été de 56 275 € dont un peu plus de 31 500 € de cotisations et près de 23 000 € couvrant les contributions des adhérents aux services départementaux (rappelons que, par principe, le syndicat qui tient à conserver sa totale liberté d'expression et d'action ne sollicite aucune subvention).

Répartition des dépenses (54 315 €) :

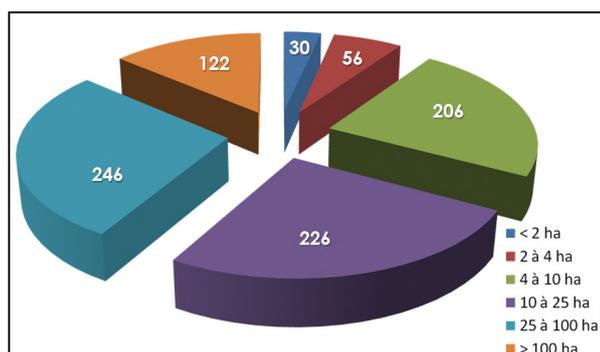
- Services aux adhérents : 28 501 € (53 %)
- Frais de personnel : 21 922 € (40 %)
- Frais généraux : 3 892 € (7%)

Le montant des charges de fonctionnement a baissé de 9 % (3.070 €) du fait qu'il y a pas eu en 2018 de campagne d'adhésion par la poste.

Compte tenu du passage de 24 à 30 heures, le montant des frais de personnel (Sandra) a augmenté de 6.564 €.

Après relance puis suppression de 81 anciens adhérents qui n'avaient pas payé de cotisation depuis plusieurs années, le nombre d'adhérents à fin 2018 a été ramené à 889.

Le camembert ci-dessous illustre la répartition du nombre de nos adhérents par surface.



Mis au vote, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Administrateurs

Le président informe qu'Hervé Racine a décidé, pour des raisons personnelles, de démissionner de son poste d'administrateur. Yves Aquadro, dont le mandat arrivait à échéance a décidé de ne pas se représenter. Le président les remercie tous les deux pour leur participation aux travaux du Conseil.



Le mandat de Françoise Binet est arrivé à échéance. Elle a accepté de se représenter. Mis au vote, elle est réélue à l'unanimité.

Au terme de l'année d'observation statutaire, David Gatin a accepté de se présenter à un poste d'administrateur. Mis au vote il est élu à l'unanimité.

Le président informe que trois candidatures spontanées lui sont parvenues. Ayant fait appel à d'éventuelles autres candidatures, il accueille avec satisfaction celles de Jean-François de Jerphanion, Vincent Buzançais et Bernard Lieutier qui, conformément aux statuts, seront en « observation » pendant un an.

Budget 2019

Christian Mercier présente le projet de budget 2019 qui n'est en équilibre que grâce à une participation de Fransylva PACA aux frais de secrétariat et surtout grâce à une recette exceptionnelle de 15 000 € provenant de la cession par Fransylva 83 des droits liés à la réalisation du matériel de formation dans le cadre d'une convention subventionnée par Uniper.

Recettes	
Cotisations adhérents :	45.000 €
Contribution Fransylva PACA au secrétariat :	2.000 €
Cession droits « formation » à Fransylva PACA :	15.000 €
Divers (repas, intérêts...) :	2.000 €
Total recettes	64.000 €
Dépenses	
Frais de personnel (secrétariat) :	30.000 €
Frais généraux (loyers, informatique...) :	4.000 €
Circulaires, communication :	7.500 €
Événementiel, AG, déplacements... :	8.500 €
Assurances :	8.500 €
Cotisations (dont Fransylva, UR...) :	5.500 €
Total dépenses	64.000 €

Mis au vote, ce budget est approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal de notre Assemblée Générale (suite)



Évolution des cotisations

Le président informe qu'en décembre 2018, le CRPF a décidé de ne pas renouveler la convention de service correspondant à une mise à disposition forfaitaire de Sandra pour répondre aux besoins de secrétariat du CRPF dans le Var, ce qui va amputer dès 2019 nos recettes annuelles d'environ 7 000 €.

Fransylva 83 a pu y faire face pour 2019 grâce à des recettes exceptionnelles. Après discussions serrées, le Conseil d'Administration n'a pas souhaité « piocher » dans ses réserves financières pour une charge récurrente.

Il est donc proposé une légère augmentation de la cotisation annuelle pour 2020, correspondant à un accroissement des ressources d'environ 6 000 € :

- cotisation forfaitaire : + 1 € (de 16 à 17 €)
- contribution aux services syndicaux départementaux ;
 - partie fixe : + 2 € (de 18 à 20 €)
 - partie variable liée à la surface : + 0,05 € par hectare, arrondi à + 0,06 € pour les hectares au-dessus de 400.

Mise au voix, cette proposition est acceptée à l'unanimité. En conséquence, le montant de la cotisation 2020 sera :

- cotisation forfaitaire : 17 €
- contribution aux services syndicaux départementaux :
 - partie fixe : 20 €
 - partie variable liée à la surface :
 - 0,80 € / ha pour les 25 premiers
 - 0,60 € / ha pour les 75 suivants
 - 0,50 € / ha entre 100 et 400 ha
 - 0,20 € / ha au-dessus de 400 ha

Interventions thématiques

Deux interventions ont fait suite à l'Assemblée Générale statutaire :

- **Plan de conquête et de reconquête agricoles** : un projet expérimental et d'avenir pour l'agriculture varoise mené par la Chambre d'Agriculture du Var et présenté par Fanny Alibert
- **Exemples concrets d'aides à nos adhérents** par Frédéric-Georges Roux

L'ensemble des diapositives projetées est téléchargeable sur le site de Fransylva PACA : <http://fransylva-paca.fr/wp/assemblee-generale-2019-du-syndicat-du-var/>

La réunion du matin a été suivie d'un apéritif au soleil au Restaurant Le Grand Chêne où nous avons ensuite déjeuné. Une grande partie des participants s'est ensuite rendue chez Gérald Vuylsteek, administrateur du syndicat, à Fox-Amphoux pour une démonstration de scie mobile et de fabrication de meubles.



La Région revient aux sources : ni SUD, ni PACA



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Il y a un an, nous vous annonçons que la Région avait décidé de s'appeler la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et de faire évoluer son logo, mais que l'État n'avait pas voulu bouger.

Et bien, aujourd'hui léger retour arrière, SUD a disparu, PACA était trop laid, le nom officiel redevient Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Accueil du public en forêt : limites et conditions

Multifonctionnalité

La LOF (Loi d'Orientation sur la Forêt, qu'il ne faut pas confondre avec « LOF » ou « Lot of fun » de nos jeunes internautes, que certains adeptes de Cambronne ont francisé « mdr » ou « mort de rire »), de 2001 a non seulement consacré nos objectifs de « gestion durable » mais a introduit le rôle « multifonctionnel » de nos forêts : production, environnement, social.

Rôle « social »

Par fonction sociale des forêts, on entend essentiellement les services rendus pour les activités de loisirs, de détente et de tourisme (randonnée, chasse, promenade...).

Les forêts sont aussi des lieux de découverte de la faune, de la flore et des paysages. Chaque année, les forêts françaises reçoivent des dizaines de millions de visites.

Le promeneur ne doit pas oublier que toute forêt a un propriétaire, parfois public, souvent privé. Il est donc toujours chez quelqu'un et doit non seulement être respectueux des lieux, mais s'être assuré au préalable que le propriétaire l'a autorisé à pénétrer dans sa forêt.

Si l'accueil du public est la règle en forêt publique, qu'elle appartienne à l'État (forêts domaniales) ou à une collectivité (commune, département...), et si nombre de propriétaires privés acceptent, souvent en la subissant, la circulation des promeneurs sur leurs chemins, ils sont une majorité, notamment dans le Var, à être « vent debout » face à la pénétration sauvage de hordes d'envahisseurs du dimanche, en quads ou 4x4 et même non motorisés.

Pénétration subie

Nous avons évoqué lors de notre AG le litige qui opposait une de nos adhérentes de Sillans-la-Cascade au Conseil Départemental, propriétaire de l'Espace Naturel Sensible (ENS) qui permet à tant de touristes de profiter de ce site public d'une beauté exceptionnelle.

Ce litige, qui concernait quelques mètres du tracé du sentier aménagé pour rejoindre le « belvédère » qui surplombe la grande cascade va bientôt trouver sa solution.



Nous avons mieux compris les raisons de « l'exaspération » de notre adhérente en faisant le tour de sa propriété jusqu'aux petites cascades sur la Bresque, toutes aussi splendides, naturelles et « sensibles » que la grande, mais « propriétés privées », qu'elle n'arrive pas à protéger, seule face aux meutes d'envahisseurs qui viennent s'y baigner (il est des jours d'été où elle découvre plus de cent intrus en train de faire trempette), coupent des arbres pour mieux pique-niquer sur ses berges, broient les travertins, franchissent allègrement ses clôtures, piétinent ses sous-bois, sans parler des accidents fréquents dont un jour peut-être on lui imputera la responsabilité.

Canaliser le public

Il ne suffit pas de « canaliser » les visites dans les forêts publiques, ce qui est déjà parfois quasiment impossible, y compris avec les 8 éco-gardes affectés en été pour veiller sur l'ENS de la cascade, il faut aussi tout faire pour que les propriétés privées qui les jouxtent soient respectées, quitte à ce que les « autorités » prennent les mesures appropriées pour pallier le manque de civisme de certains.

Que dire de cette journée d'avril où une page Facebook sur les cascades des sources de l'Huveaune a provoqué la « ruée sur Nans-les-Pins » : 250 voitures ont été dénombrées le long de la petite route qui mène aux sources. « Par pitié, arrêtez de venir en fin de semaine ! implore Pierrette Lopez, maire de Nans-les-Pins. Les voitures se garent n'importe où et cela empêche les secours de passer en cas d'urgence. Maintenant, on doit faire la chasse aux touristes ! » Sans compter les détritiques en tous genres qui jonchent les chemins bordant la rivière et le bruit permanent dont se plaignent les habitants de l'arrière-pays.

Conventions de passage

Lors de la rédaction de la fiche « Accueil du public » qui va figurer dans le prochain Plan Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) auquel nous participons, nous avons insisté, et obtenu satisfaction, pour que soit rappelé en toutes lettres que préalablement à tout tracé et inscription d'un itinéraire de promenade et de randonnée empruntant un tronçon privé, il était impératif qu'une convention précise ait été signée avec le propriétaire.

L'étape suivante tentera de traiter les cas où ces itinéraires longent des parcelles privées non clôturées.

Bâtir demain avec le pin d'Alep



Grâce à la mobilisation et à la persévérance de Denis Revalor, précédent président de l'Union Régionale Fransylva PACA et de Jérôme Bonnet, Directeur de l'Union Régionale des Communes Forestières, le pin d'Alep fait désormais partie des essences résineuses qualifiées « bois de structure ».

Paraphrasant Neil Armstrong qui mit le pied sur la Lune il y a 50 ans, nous pouvons dire « c'est un petit pas pour le pin d'Alep mais c'est un grand pas pour les propriétaires sylviculteurs méditerranéens ».

Le 12 juillet 2019, France Forêt PACA et Fibois Sud ont réuni dans le salon d'honneur du Conseil Régional à Marseille plus d'une centaine de professionnels de la construction bois pour une journée de conférences et d'échanges sur le thème « Bâtir demain avec le pin d'Alep, la nouvelle richesse de nos forêts ».

À cette occasion nous avons diffusé une brochure d'une vingtaine de pages intitulée « Recueil d'utilisations du pin d'Alep dans la construction et le mobilier » qui est en ligne et téléchargeable sur le site de Fransylva PACA.

Gérard Gautier, président de Fransylva 13 et de France Forêt PACA y a signé l'éditorial qui suit :

« Le pin d'Alep un arbre dont on fait du bois d'œuvre ! »

En effet, ses utilisations passées et quelques exemples plus récents, que nous (re) découvrons dans cet ouvrage, nous montrent qu'il a toutes les qualités pour être utilisé en charpente et en menuiserie.

C'est avec cette conviction pour l'avenir que nous, membres de France Forêt Provence-Alpes-Côte d'Azur, avons initié en 2014 une action visant à réhabiliter son usage dans la construction. Le principal résultat de ce travail est l'entrée en 2018 du pin d'Alep dans la norme NF B 52001-1 des bois de structure, une avancée déterminante pour son accès au marché. Le travail mené a aussi permis de recenser toute la connaissance sur ce bois, de sa production à



ses utilisations, ainsi que de mobiliser et faire participer les professionnels locaux de la filière bois afin de tracer une voie vers des solutions concrètes.

Désormais, ce sont de nouvelles constructions en pin d'Alep et de nouvelles initiatives de valorisation en bois d'œuvre dont a besoin la filière pin d'Alep pour se construire et se développer. Gageons que les beaux exemples exposés dans ce recueil susciteront des vocations ! »

L'aval de la filière est prêt

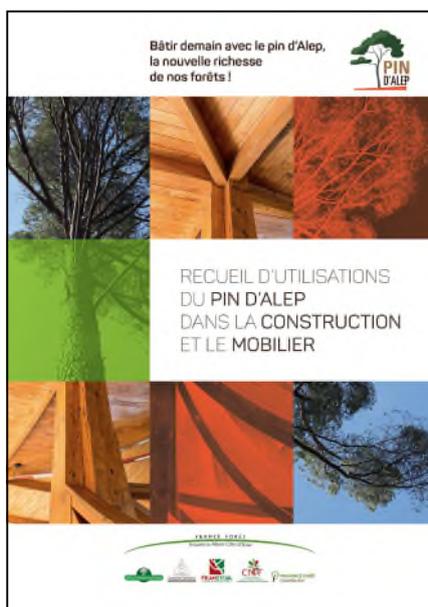
La plupart des acteurs de l'aval de la filière ont découvert les qualités de notre essence emblématique dont les caractéristiques mécaniques démontrées lors des tests en laboratoire se sont révélées meilleures que celles de ses cousins maritimes, sylvestres ou à crochet qui sortent aujourd'hui des scieries ou qui nous arrivent de l'étranger.

Ils se sont tous déclarés prêts à en demander et à en recommander à leurs clients. Comme dans toute bonne économie de marché, quand l'aval est mûr pour tirer la ressource, que cette ressource est déjà disponible (l'IFN estime que plus de 15 % de nos pins sur pied sont suffisamment mûres pour être sciés), c'est forcément bon signe pour les sylviculteurs.

Les deux bouts de la filière sont donc l'arme au pied. Il n'y a plus qu'à activer les maillons intermédiaires : la récolte et la première transformation.

Il revient désormais à Fibois Sud, de prendre le relais. Le « passage de témoin » a eu lieu ce 12 juillet. Rappelons l'objectif que nous avons en tête lorsque, en janvier 2015, nous avons fondé l'interprofession régionale : « Utiliser dans notre région du bois d'œuvre élevé et récolté dans notre région et transformé dans notre région ».

La réussite est en vue. Oui, mais...



Bâtir demain avec le pin d'Alep (suite)

La réussite est en vue. Oui, mais...

L'enjeu est de commencer par constituer un premier stock d'une certaine taille qu'il faut déterminer et le positionner au bon endroit car si demain matin un charpentier a besoin de 40 poutres de 5 mètres de long et de section 20x25 en pin d'Alep, ça fera flop s'il faut chercher sur quelles parcelles il y en a sur pied, vérifier que le PSG en autorise la coupe, trouver un exploitant, signer un contrat de vente à des conditions économiques raisonnables pour du bois d'œuvre, les trier, les abattre et débiter les troncs à la bonne longueur, les débarder, les transporter, les scier, les sécher...

Il faut que ce stock soit au moins prêt à être scié ou peut-être même déjà scié à des dimensions standard.

Constituer un tel stock a un coût : il faut acheter le bois, le payer, rémunérer l'exploitant, le bûcheron, le transporteur... C'est un investissement en capital.

Qui peut et qui devrait le financer ? C'est sûrement là qu'on a besoin de subventions, d'investisseurs, de *capital-risk*.

C'est une étape indispensable qui n'a plus rien à voir avec la technique forestière, cœur du savoir-faire des membres de l'amont forestier, membres de France Forêt PACA. Passer la main à Fibois Sud pour animer les acteurs du deuxième collège, les récoltants et les scieurs, est nécessaire mais pas suffisant car il leur faudra évoluer, passer à une vitesse supérieure et il faudra aussi les aider à investir. Faute de quoi, s'ils continuent le « *business as usual* », le bois d'œuvre ne dépassera pas le stade de la palette (à quel prix sur pied ?) ou des petits bouts de petits diamètres aboutés et collés, sans espoir d'avoir un jour des beaux troncs, gros, longs, droits, sans nœuds... permettant de valoriser suffisamment nos bois pour renouer avec la sylviculture nécessaire à la gestion durable de nos forêts.

La Coopérative a commencé à trier

Dans le prochain numéro de *Forêt Privée Varoise*, Philippe Bréglino, président de la Coopérative Provence Forêt, nous expliquera comment ils trient les pins de leurs adhérents, gèrent la récolte et exportent des grumes et des billons de pins d'Alep qualité sciage... vers l'Italie !!!

Comment financer les investissements ?

Monsieur de La Palice l'a dit : « *pour financer un investissement, il faut de l'argent* ».

De deux choses l'une : ou on en a (assez), ou on n'en n'a pas (assez).

Si on en a, de deux choses l'une : ou on décide de l'utiliser pour ce projet, ou on le met ailleurs. Ça s'appelle « arbitrer ».

Quand on n'en n'a pas (assez) et qu'on veut financer un projet, il n'y a pas 36 façons pour trouver l'argent, il n'y en a que deux : ou on en fabrique, ou on en cherche.

Supposons le problème résolu et qu'on en a trouvé. De deux choses l'une : ou on vous l'a donné, ou on vous l'a prêté (ou un peu des deux).

Il est impératif que le prêteur ait un minimum de confiance dans votre modèle économique car, le problème avec la partie prêtée, c'est que tôt ou tard, il faudra la rembourser (avec ou sans intérêts, mais là n'est pas la question). Il est donc indispensable que le retour sur investissement du projet soit un jour positif.

Et c'est bien là que le bât blesse dans nombre de nos projets forestiers régionaux.

Heureusement, le Conseil Régional a voté un budget pour « *soutenir la sylviculture des essences à potentiel de bois d'œuvre* » et nous l'en remercions.

Sauf que, les conditions précisées dans le document de 17 pages qui fixe le cadre d'attribution de ces subventions, ne paraissent pas des plus favorables à déclencher les projets dont nous avons besoin.

D'un côté, la part subventionnée par la Région est limitée à 40 % du coût total hors taxes, sans parler des plafonds par hectare mais, de l'autre, la complexité des tâches pour constituer les dossiers, puis pour apporter les justificatifs nécessaires pour bénéficier après coup (nous pourrions dire « après coût ») du paiement espéré va manger une part non négligeable de ces 40 %.

Investir en forêt provençale restera bien souvent l'apanage de quelques propriétaires nantis qui considèrent leur forêt comme une danseuse.



Les annonces de la Forêt Varoise



PROPRIÉTÉS EN VENTE

Toujours d'actualité :

- 20 ha, Brignoles, lieu-dit Cambarette (sous compromis)
- 6 ha, Roquebrune-sur-Argens, accès facile
- 9,34 ha, Ampus
- 17 ha, Collobrières
- 18 ha, Figanières, accès direct CD 54
- 6,3 ha, Plan-de-la-Tour
- 32 ha, Montferrat
- 6 ha, Bagnols-en-Forêt (châtaigniers)
- 11 ha, Vérignon
- 6 ha, Villecroze
- 50 ha, Callas/Bargemon, accès facile, vue dominante
- 1,70 ha, Plan-de-la-Tour, avec forage, bord de rivière
- 4,57 ha, Roquebrune-sur-Argens, proche d'un petit lac
- 13 ha, Ginasservis
- 41 ha, Bargemon/Seillans

- 5 ha, Carcès, en bordure du barrage, parking
- 10 ha, Pignans - chênes et châtaigniers
- 16 ha, Aups avec chênes truffiers
- 4,83 ha, Lorgues
- 10 ha Brignoles, 15 ha La Mole, 145 ha St Maximin, 42 ha Saint-Zacharie, 8 ha Les Arcs et 7 ha Rocbaron
- 16 ha et 18 ha, Vidauban, facile d'accès
- 10 ha, Bargemon, forêt Château de Fauvas
- 6 ha, Bormes-les-Mimosas
- 1100 m² parcelle D19, Artignosc sur Verdon

Divers :

- 4,5 ha, La Roquebrussanne (préemption par la commune)
- 22 ha, La Roquebrussanne (préemption par la commune)
- 1 ha terre agricole, Artignosc-sur-Verdon (truffière & chasse)

En cas de vente, merci de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'ha. N'oubliez pas alors de faire adhérer votre acquéreur à notre syndicat.

Les adresses utiles

CRPF - Antenne du Var :

Maison de la Forêt, Quartier des Lauves,
83340 Le Luc

Responsable secteur 83/06: Marie Gautier
marie.gautier@crpf.fr

Var Ouest : Anthony Cubaynes

Tél. : 04.94.50.11.51 - Mail : anthony.cubaynes@crpf.fr

Var Est : Joël Perrin

Tél. : 04.94.50.11.52 - Mail : joel.perrin@crpf.fr

Var Fayence et Esterel : Quentin Vanneste

Tél. : 06.74.64.63.57 - Mail : quentin.vanneste@crpf.fr

Chargé de mission 83/06 : Nicolas Cornet

Tél. : 06.75.69.61.64 - Mail : nicolas.cornet@crpf.fr



Coopérative Provence Forêt :

Maison de la Forêt, Quartier des Lauves
83340 Le Luc

Emmanuel Atanoux - Tél. : 06.82.45.58.72



ASL Suberaie Varoise

Pôle Forêt, Quartier Précoumin, Route de Toulon
83340 Le Luc Tél. : 04.94.73.57.92

Techniciens : **Chloé Monta et Gisela Santos-Matos**



Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés :

Maison de la Forêt Quartier des Lauves, 83340 Le Luc
Tél. : 04 94 50 09 70 - Mail : paca@fransylva.fr

www.fransylva-paca.fr/wp

Liens pour les internautes : www.fransylva-paca.fr/wp

www.fransylva-paca.fr/wp le site de tous les propriétaires forestiers privés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et donc de votre syndicat

www.fransylva.fr le site de notre Fédération Nationale

<https://paca.cnpf.fr/> le site du CRPF PACA

www.provenceforet.fr : Coopérative Provence Forêt

www.suberaievaroise.com : ASL Suberaie Varoise

www.ofme.org : Observatoire de la Forêt Méditerranéenne

www.ofme.org/pefc-paca : certification PEFC PACA

www.foret-mediterraneenne.org/fr/ : Forêt Méditerranéenne

www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-dans-a2898.html : Dispositions quotidiennes en été d'accès aux

massifs forestiers varois en fonction des risques incendie

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Membre de la Fédération Nationale des Forestiers Privés de France (Fransylva)

Maison de la Forêt - Quartier des Lauves - 83340 Le Luc

Tél. : 04.94.50.09.70 — Mail : spfsvr@sfr.fr

Permanences téléphoniques (Sandra Arnaud) :

9h00 à 12h00 (lundi au vendredi) et 14h00 à 17h00 (lundi, jeudi et vendredi)

www.fransylva-paca.fr/wp/syndicat-83/

